



# COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 13 avril 2012

## La Poste ne veut toujours pas prendre la mesure de la situation

Lors de la nouvelle réunion plénière du 12 avril 2012 à La Poste, la CGT a pris acte de l'annonce de la Direction Générale d'établir une pause dans les réorganisations sur tout le territoire et dans tous les métiers jusqu'à ce qu'un protocole « de conduite du changement » soit finalisé et des dix mesures unilatérales qu'elle veut imposer.

Toutefois, La Poste ne répondant pas à l'exigence unitaire d'arrêt immédiat des réorganisations à minima jusqu'au rendu du rapport de la commission Kaspar et d'ouverture de véritables négociations sur l'emploi, salaires, conditions de travail et service public, la CGT ainsi que SUD et la CFDT ont quitté la séance.

Pour la CGT, les dix mesures présentées par l'entreprise ne répondent pas aux problèmes des personnels et sont largement insuffisantes ; à l'exemple des 1000 recrutements supplémentaires annoncés pour 2012 alors qu'à minima le recrutement nécessaire est de 21000 ou encore l'enveloppe de 20 millions d'euros pour améliorer la vie au travail contre 100 millions initialement prévus pour la mise en œuvre de l'actionnariat salarié.

La Poste ne peut se dédouaner de ses responsabilités au prétexte de la mise en place de la commission Kaspar. Il y a urgence à soigner le travail. La Direction Générale doit entendre les

postiers et les organisations syndicales en passant immédiatement des paroles aux actes en :

- arrêtant les réorganisations
- arrêtant les suppressions d'emplois
- mettant en œuvre un bilan contradictoire de ce qui a déjà été fait dans l'entreprise
- ouvrant de réelles négociations.

La Commission Kaspar ne peut permettre à La Poste de louvoyer.

la CGT, avec le personnel, exige l'ouverture de 4 grands chantiers de négociations sur :

- les droits, les garanties des personnels et l'emploi
- l'organisation du travail, son contenu, sa finalité et ses conditions
- le salaire, le pouvoir d'achat et le social d'entreprise
- la démocratie et le droit de revendiquer.

Pour que cette pause annoncée dans les réorganisations devienne un véritable arrêt des réorganisations, pour que les exigences des postières et des postiers soient prises en comptes, La CGT continue de créer toutes les conditions d'une action tous ensemble et les invite d'ores et déjà à poursuivre massivement la signature de la pétition commune.